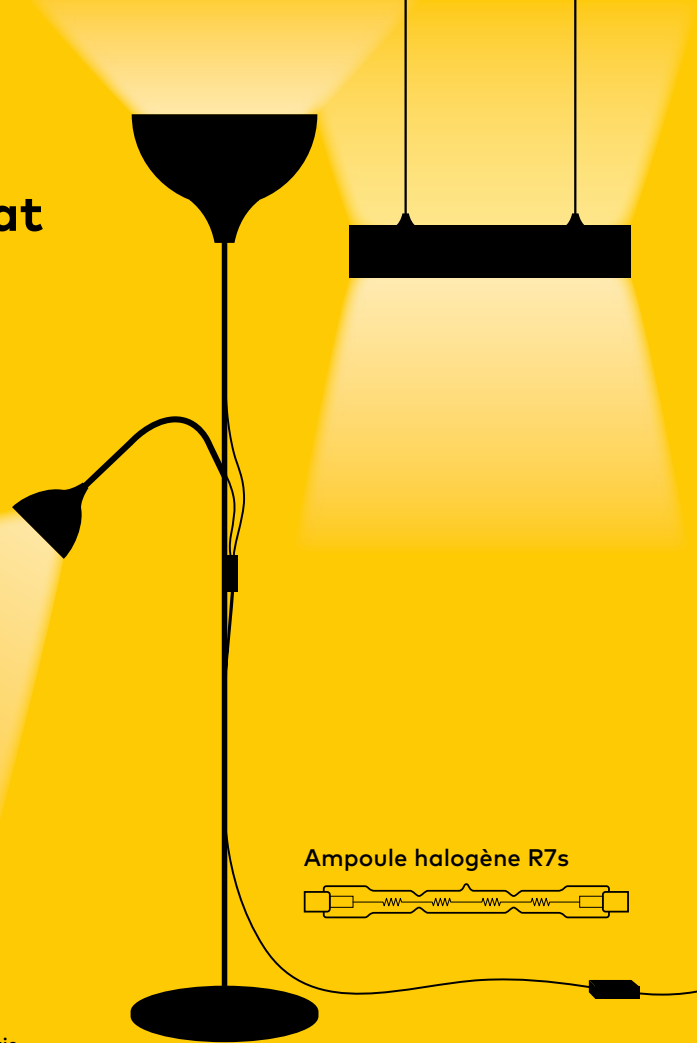


Remplacez votre ancien luminaire
avec ampoule halogène R7s et
recevez jusqu'à CHF 100.– à l'achat
d'un nouveau luminaire LED.

alledin.ch

ProKilowatt

Le programme de subvention de «alledin» est soutenu par
ProKilowatt sous la direction de l'Office fédéral de l'énergie.



Ampoule halogène R7s



1.

Éliminer le luminaire halogène

Débarrassez-vous de votre ancien luminaire halogène à douille R7s dans un point de collecte ou dans un magasin spécialisé. Immortalisez ce moment en prenant une photo.



R7s



2.

Acheter un nouveau luminaire LED

Achetez un nouveau luminaire LED efficient et photographiez le reçu. Seuls les luminaires à partir de CHF 100.– sont pris en charge.



3.

Recevoir jusqu'à CHF 100.–

Téléchargez la photo et le reçu sur www.alledin.ch et saisissez votre nom et votre IBAN.

«alledin» vérifiera vos données et vous recevrez 25% du prix d'achat du nouveau luminaire LED (max. CHF 100.–) sur votre compte.*

CHF

* Valable à partir du 1.1.2022. Les crédits seront exclusivement versés sur des comptes bancaires ou postaux suisses. La décision du remboursement revient à «alledin». La voie judiciaire est exclue. Pour obtenir de plus amples informations, consultez le site www.alledin.ch